

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

Règle 18ter.3)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'office à envoyer au bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet office étant achevées, L'office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et services.

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.

Téléphone : (213-021) 73.01.42

Téléfax : (213-021) 73.96.44
73.55.81

E-mail:info@inapi.org.

II. Numéro de l'enregistrement international : 1500187

**III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : SCALE AVIATION MANAGEMENT DESIGNATED ACTIVITY COMPANY
25-28 North Wall Quay, IFSC Dublin 1 D01H104 (IE)**

IV. La protection de la marque est refusée pour tous les produits/et services : Refus définitif total pour tous les services des classes : 36 et 39.

V. Date : 06 MARS 2023

VI. motifs de refus :

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

